



Règlement des Championnats U9 et U11

I) COMPOSITION DES EQUIPES

1. Catégories :
 - a. Championnat U11

Chaque **équipe de Club** se compose obligatoirement de **six joueurs minimum** et de **dix maximum** pour la rencontre pour les **Poules CONFIRMÉES**.

Dans les autres Poules, les équipes doivent être au minimum composées de trois à quatre joueurs minimum.

- b. Rencontres U9

Chaque équipe de club doit être au minimum composée de trois joueurs.

2. Tous les joueurs doivent être licenciés auprès de la F.F.B.B dans la catégorie U11 ou dans la catégorie U9 s'ils bénéficient d'un sur-classement prévu par les règles de la F.F.B.B.
3. L'entraîneur inscrit sur la feuille de match devra lui aussi être licencié auprès de la F.F.B.B. et avoir pris connaissance de la Charte de l'Entraîneur (Cf Annexe).

Rappel : Il faut être majeur ou accompagné par une personne majeure licenciée pour encadrer une équipe de jeunes

Article 314 (Février 98) des Règlements Généraux :

Les associations sportives ont l'obligation d'encadrer leurs équipes de « jeunes », lors des entraînements, des rencontres officielles ou amicales, à domicile ou à l'extérieur. Seule une personne majeure licenciée pourra assurer cet encadrement.

4. Les licences devront être présentées aux officiels dirigeant la rencontre.
5. Les équipes ne peuvent pas être mixtes.

II) TERRAIN - PANNEAUX - BALLONS

1. Un ballon de mini-basket (ballon n° 5).
2. L'aire de jeu aura les dimensions normales d'un terrain de basket-ball et sera équipée de panneaux de mini-basket (anneaux à 2,60 m du sol).
3. Dans tous les cas, on s'assurera que la ligne des lancers-francs est à 4 m de la verticale du panneau. En cas de besoin, on matérialisera cette ligne à l'aide d'une bande adhésive

III) LES REGLES

1. Les rencontres se déroulent en opposant 4 joueurs de chaque équipe : 4 contre 4 **obligatoirement** pour les Poules Titre et B U11 masculin et féminin.

Les rencontres dans les autres poules U11 et les rencontres U9 seront jouées en 4 contre 4 **ou** en 3 contre 3 selon les effectifs et après accord entre les entraîneurs. Si la rencontre se déroule en 3 contre 3, les entraîneurs peuvent décider de jouer sur un terrain en largeur.

2. Toutes les formes de défense sont possibles. Seule la **défense regroupée** sous le panier est interdite.
3. La rencontre se déroule en 5 périodes de jeu, le changement de côté s'effectuant à la fin de la troisième période.

4. Au cours des **trois** premières périodes, tous les joueurs doivent avoir participé au jeu pendant une période complète. (cas particulier : cf. III- 7)
5. Les trois premières périodes se déroulent sans changement de joueur; les changements **sont possibles et libres** au cours de la 4^{ème} période et 5^{ème} période.
6. Chaque équipe pourra demander **3** temps mort, 1 sur les périodes 1 ou 2, 1 sur les périodes 3 ou 4 et 1 sur la période 5.
7. Un joueur qui fera Quatre (4) fautes personnelles sera éliminé de la rencontre.
8. Si un joueur est blessé ou sorti pour 4 fautes, la période de jeu sera comptabilisée pour lui et également pour son remplaçant.
9. Toutes les fautes sur tir seront sanctionnées par un, deux ou trois lancers-francs, en fonction de la réussite ou non du panier.
10. Les fautes d'équipes ne sont pas prises en compte.
11. Les règles des 3", des 5" et des 8" ainsi que le retour en zone sont prises en compte, par contre la règle des 24" ne s'applique pas. Ces règles seront imposées en Poule Confirmée et à adapter en fonction de l'état d'esprit de la rencontre dans toutes les Poulés de Perfectionnement U11 et U9.
12. Le panier à trois points est possible.
13. Un panier inscrit involontairement contre son camp se considéré comme une « erreur de jeu » (violation) et donc ne sera pas validé. Comme réparation, la balle sera rendue à l'équipe adverse.
14. La pose et l'utilisation de toute « forme d'écran » est interdite : écran porteur et non porteur dans le jeu ainsi que sur les remises en jeu côtés et en ligne de fond.

IV) TEMPS DE JEU – PROLONGATION

1. Le jeu se déroulera en temps réel (temps décompté)
2. En U11 la rencontre se compose de 5 périodes de **5 minutes**, avec une durée des intervalles de 2 minutes entre chaque période et on change de côté à la fin de la 3^{ème} période (pas de mi-temps)

En U9 la rencontre se compose de 5 périodes de **4 minutes**, avec une durée des intervalles de 2 minutes entre chaque période et on change de côté à la fin de la 3^{ème} période (pas de mi-temps)
3. **En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, une prolongation de jeu de 2 minutes avec un temps mort par équipe et des changements possibles sera jouée. Si le résultat est toujours de parité à l'issue de la prolongation, le jeu reprend et s'arrête au premier point marqué par une équipe.**
4. En cas de **prolongation**, tous les joueurs, à moins qu'ils ne soient sortis pour 4 fautes, seront **autorisés à entrer en jeu**, quel que soit le nombre de périodes jouées précédemment.

RAPPEL : La prolongation est la continuité de la 5^{ème} période.

Le résultat doit être enregistré sur FBI V2 par l'équipe qui reçoit même si elle est perdante.

V) GRILLE D'ENTREE EN JEU

1. A 6 JOUEURS

Exemple

joueur(e)s	Périodes imposées			Périodes libres	
	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
1	x		x		
2	x		x		
3	x	x			
4	x	x			
5		x	x		
6		x	x		

NB : 2 périodes complètes par joueur sur les 3 premières périodes **obligatoires**, les 2 dernières sont libres.
On joue 10' minimum et 20' maximum

2. A 7 JOUEURS

Exemple

joueur(e)s	Périodes imposées			Périodes libres	
	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
1	x		x	x	
2	x		x	x	
3	x			x	x
4	x	x			x
5		x	x		x
6		x	x		
7		x		x	x

NB : 1 période minimum par joueur et ne pas jouer 4 périodes complètes à la suite.

3. A 8 JOUEURS

Exemple

joueur(e)s	Périodes imposées			Périodes libres	
	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
1	x			x	
2	x			x	
3	x		x		x
4	x		x	x	
5		x	x		x
6		x	x		
7		x		x	x
8		x			x

NB : 1 période minimum par joueur et ne pas jouer 4 périodes complètes à la suite.
On joue 10' minimum et 20' maximum

4. A 9 ET 10 JOUEURS

Exemples

joueur(e)s	Périodes imposées			Périodes libres	
	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
1	x				x
2	x			x	
3	x			x	
4	x				x
5		x	x		
6		x	x		
7		x		x	
8		x		x	
9			x		x
10			x		x

NB : A la fin de la 3ème période tout le monde a joué au moins une période. Lors des 4ème et 5ème périodes, le coaching est libre. Un joueur ne peut pas débiter plus de 3 périodes. On joue 10' minimum et 20' maximum

Ces tableaux ne sont qu'un support pour aider les coachs lors de leurs rencontres du week-end à planifier les entrées en jeu de leurs joueurs ou joueuses. Il ne s'agit en rien d'une obligation à reproduire les tableaux ci-dessus.

VI) CONTESTATION – LITIGES – JURY

1. Il n'y a pas de réclamation en mini – basket. Il est demandé à chaque dirigeant de faire preuve de la plus grande sportivité.
2. Il n'y a pas non plus de faute antisportive ni de faute technique, ni de faute disqualifiante; toute attitude antisportive de la part d'un joueur devra être plutôt traité sur un principe éducatif que sur une sanction. En réparation, le ballon sera donné à l'équipe adverse.
3. Il reste possible de sanctionner un entraîneur n'ayant pas une attitude sportive d'une faute technique, réparée comme il se doit (cf. : code de jeu).

VII) ANNEXE

a. Charte de l'Entraîneur

La Charte de l'Entraîneur concerne les catégories poussins à cadets et impliquera les coachs d'équipe marqués sur la feuille de match par la dénomination : « Entraîneur ».

Tous les entraîneurs titulaires du diplôme Animateur minimum ou toutes les personnes en cours de formation pour ce diplôme sur la 1ère session (ayant suivi l'ensemble des cours sur la saison sportive) pourront être validés.

L'engagement de l'entraîneur se fera dès le début de saison, il lui sera autorisé 2 absences pour lesquelles son remplacement pourra être effectué par une autre personne même non diplômée ; au-delà son remplaçant devra également avoir l'animateur minimum.

Cette règle concerne toutes les équipes qualifiées, à l'issue des brassages, en poule Titre départementale garçons et filles de la catégorie poussin à junior.

Les équipes en règle seront créditées d'1 point de bonus en championnat, et seront « devant » en cas d'égalité aux points et/ou « points average ». Si toutes les équipes sont en règle cela n'amènera pas de modification au classement.

En cas de non-respect du statut, il n'y aura ni pénalité financière ni sportive.

L'objectif de la commission technique demeure la formation des cadres, ce statut ne doit en aucun cas être frein au bon fonctionnement des clubs. Meilleure sera la formation des encadrants et meilleurs seront les joueurs et les joueuses.